

DEL-2024-32

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 18/01/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avait donné pouvoir :

M. GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, FRANCOIS, GUILLOTTE, JACQUES, OBERLI, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 1

Objet : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR ORANGE

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur ORANGE pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n° 1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors qu'au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation des travaux de génie civil par le Syndicat et l'intervention d'ORANGE pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et ORANGE (82 % de participation pour les opérations avec appuis communs).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine d'ORANGE qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fasse l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :

Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :

Commune	Opération	Référence convention	Montant total en € HT des travaux	Participation d'ORANGE au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
ANNECY	Rue du Printemps	149668	52.580,31	7.615,99	44.964,32
ANNECY	Rue Georges Paccard	160924	67.577,61	11.367,94	56.209,67
MARIGNY-SAINT-MARCEL	Hameau du Vieux Marigny	160916	60.099,47	13.757,95	46.341,52
CHAPELLE-RAMBAUD	Chez Suatton	157054	41.112,05	4.231,25	36.880,80
MARCELLAZ	Route de Bonneville	160278	41.206,21	19.596,00	21.610,21
MARIGNIER	Route de Monnaz Tr2	154261	11.049,50	0,00	11.049,50
MEGEVE	Route d'Odier	160734	12.135,92	1.836,96	10.298,96
SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	Rue des Celliers	142079	66.633,44	4.113,71	62.519,73
SCIONZIER	Rue du Marcellly	157440	38.548,76	1.774,08	36.774,68
SCIONZIER	Rue de la Croix	157439	32.144,93	2.185,92	29.959,01
VIUZ-EN-SALLAZ	Route de Boisinges TR1	155988	24.506,79	1.663,20	22.843,59
VIUZ-EN-SALLAZ	Route de Boisinges TR2	156010	71.523,20	693,79	70.829,41
BRENTHONNE	Route d'Annemasse	146263	40.198,20	8.463,32	31.734,88
LA CHAPELLE D'ABONDANCE	Télémark TF	156286	129.803,48	4.590,43	125.213,05
LA CHAPELLE D'ABONDANCE	Voraz TO	156287	75.739,29	2.114,64	73.624,65
YVOIRE	Chemin des Mottes	153996	29.851,57	3.111,84	26.739,73
TOTAL € HT			794.710,73	87.117,02	707.593,71

Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage d'ORANGE :

Commune	Opération	Référence convention	Coût total en € HT des études et travaux de câblage	Répartition de la charge financière	
				Participation du SYANE	Reste à charge d'ORANGE
ANNECY	Rue du Printemps	149668	10.337,59	1.860,75	8.476,84
ANNECY	Rue Georges Paccard	160924	9.523,92	1.714,28	7.809,64
MARIGNY-SAINT-MARCEL	Hameau du Vieux Marigny	160916	6.509,35	1.171,67	5.337,68
CHAPELLE-RAMBAUD	Chez Suatton	157054	2.360,08	424,80	1.935,28
MARIGNIER	Route de Monnaz Tr2	154261	6.316,59	6.316,59	0,00
MARCELLAZ	Route de Bonneville	160278	8.397,17	1.511,48	6.885,69
MEGEVE	Route d'Odier	160734	1.915,92	344,85	1.571,07
SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	Rue des Celliers	142079	4.189,22	754,06	3.435,16
SCIONZIER	Rue du Marcelly	157440	4.560,42	820,86	3.739,56
SCIONZIER	Rue de la croix	157439	4.516,78	813,01	3.703,77
VIUZ-EN-SALLAZ	Route de Boisinges TR1	155988	4.636,18	834,51	3.801,67
VIUZ-EN-SALLAZ	Route de Boisinges TR2	156010	2.583,25	464,98	2.118,27
BRETHONNE	Route d'Annemasse	146263	5.136,65	924,59	4.212,06
LA CHAPELLE D'ABONDANCE	Télémark TF	156286	10.964,38	1.973,58	8.990,80
LA CHAPELLE D'ABONDANCE	Voraz TO	156287	8.886,93	1.599,64	7.287,29
YVOIRE	Chemin des Mottes	153996	4.197,73	755,58	3.442,15
TOTAL € HT			95.032,16	22.285,23	72.746,93

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions proposées,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE